

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de 11 JUIN 2019 Pour le Préfet, par délégation de Philippe PORTAL, Secrétaire Général



Philippe PORTAL

PPRM DU PLATEAU MATHEYSIN

Version approbation

Règlement graphique

ZONAGE REGLEMENTAIRE SUR FOND TOPOGRAPHIQUE

Mars 2019

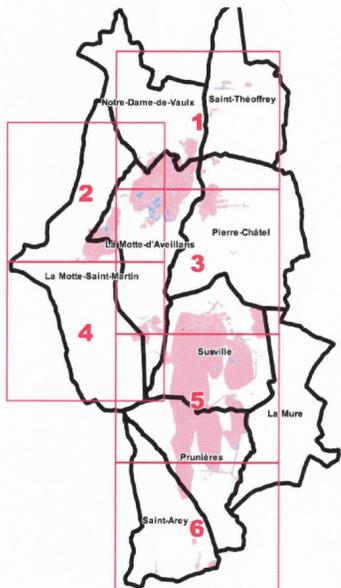
ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone inconstructible sauf exceptions prédéfinies
- Zone constructible sous conditions
- Zone de puits

REPERAGE

(sans valeur réglementaire)

- Limite communale (source : BD Topo)



Si une incohérence est constatée entre le zonage réglementaire sur fond topographique et le zonage réglementaire sur fond cadastral, ce dernier prime sur le premier.

1 : 10 000 au format A2

